

# ÉDITO



# sommaire

P. 3

FESTIVITÉS

P 4

**RETOUR EN IMAGES** 

P. 6

VIE MUNICIPALE

P 7

CADRE DE VIE

P S

AMÉNAGEMENTS URBAINS

P 10

CITOYENNETÉ

P 11

DOSSIER: STOP AUX INCIVILITÉS

P 18

COMMERCES / ÉCONOMIE

P 20

**BUDGET** 

P. 22

**ASSOCIATIONS** 

P. 24

**SPORTS** 

P 26

TRIBUNES LIBRES

P. 23

AGENDA

Magazine périodique - ISSN 2966-9251 édité par la Mairie de Caderousse Responsable de la publication : Christophe Reynier-Duval - Maire

Rédaction : Sylvie Merlet (SyM Communication)

Services de la mairie Maquette et infographie :

Sylvie Merlet (SyM Communication) et Imp. Bayle Crédit photos : Emmanuel Chandelier - Adobe Stock

Impression : Imp. Bayle

# Chères caderoussiennes, chers caderoussiens,

Bien vivre ensemble, c'est partager certaines règles de savoir être en communauté.

Force est de constater pourtant, depuis quelque temps, la recrudescence de nombreuses incivilités dans notre beau village : poubelles et déchets sauvages, stationnement anarchique, crottes de chats et de chiens sur les trottoirs, nuisances sonores, dégradation de biens publics... La liste est longue et nous pousse aujourd'hui à agir, pour faire cesser l'ensemble de ces incivilités.

Sans jeter l'opprobre sur tous les habitants, il nous est apparu nécessaire de rappeler les fondamentaux, essentiels pour préserver à la fois la vie quotidienne et le cadre de vie de chacun. Car le civisme et le bien vivre ensemble passent avant tout par des gestes individuels vertueux qui participent à la quiétude de tous.

Un dossier complet donne une large place à des informations pratiques et à des rappels à la loi. L'ensemble de ces indications doivent permettre à chacun de nous de respecter des attitudes citoyennes pour que Caderousse conserve sa quiétude et son image.

Ce numéro fait aussi écho aux rendez-vous sportifs organisés dans le cadre des Jeux Olympiques 2024. Labellisée « Terre de Jeux », notre commune est très fière de l'engagement de nombreux partenaires et associations pour que nos plus jeunes partagent les valeurs fédératrices du sport lors de différentes manifestations.

Vous trouverez aussi dans ce sommaire deux invitations festives. La première pour le Festival de Théâtre de Rue, qui nous permettra de partager de beaux moments d'humour, de frissons et de performances artistiques dans tout le village. La seconde pour la Fête du Peuple provençal qui va donner à Caderousse un parfum de Provence entre culture et traditions pendant tout un week-end.

Je terminerai mon propos en saluant l'engagement de nos conseillers municipaux juniors. Depuis leur élection, les huit jeunes élus prennent leur fonction très à cœur. Je tenais sincèrement à les remercier pour leur implication citoyenne au service de leur commune.

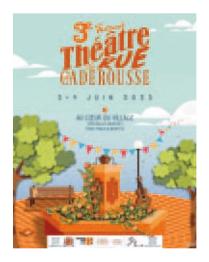
Bonne lecture à tous.

Votre maire Christophe REYNIER-DUVAL

# **FESTIVITÉS**

# TROISIÈME FESTIVAL DU THÉÂTRE DE RUE 3 & 4 JUIN 2023

Pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, la commune s'entoure des compétences et savoir-faire de la compagnie de théâtre Divine Quincaillerie pour la réalisation du Festival du Théâtre de Rue.



Avec plus de 700 spectateurs présents à la 1<sup>re</sup> édition et plus de 1000 pour la 2<sup>e</sup> édition, le Festival du Théâtre de Rue est en passe de devenir un évènement incontournable de la région.

Pour cette troisième édition, six spectacles gratuits rythmeront ce week-end de juin dédié au théâtre de plein air. Spectacles circassiens, musique et danse seront au rendez-vous pour une parenthèse enchantée, organisée entre la digue, les places et placettes de Caderousse.

Avec une programmation riche et diversifiée, ces deux jours donnent accès à la culture à tous les publics et toutes les générations, permettent de faire sortir le théâtre de son environnement traditionnel en offrant de beaux moments d'humour, de frissons, de performance et d'émotions.

Programme et informations : www.caderousse.fr



# FETE DU PEUPLE PROVENCAL Culture et tradition 9, 10 & 11 juin 2023

# Le temps d'un week-end, la commune devient la capitale de la Provence.

La Fête du Peuple Provençal s'installe à Caderousse. Organisée par l'Union Provençale, la manifestation réunira de nombreuses associations culturelles et groupes folkloriques provençaux de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Tous les spectacles et animations proposés sont gratuits et offriront aux Caderoussiens et nombreux visiteurs attendus de toute la région, l'occasion unique de découvrir ou redécouvrir ce qui fait la richesse patrimoniale et culturelle de notre belle Provence.

# Programme de la fête

# Vendredi 9 juin

Journée réservée aux écoliers : concours des jeunes de Provence

Exposition « Les Gens du Rhône » salle des fêtes

**18 h : aubade place Jean Jaurès** par le groupe Aragorn

**21 h : théâtre à la salle des fêtes** par Lis amis de Jan-Pèire de Jounquiero

# Samedi 10 juin

**Exposition « Les Gens du Rhône »** salle des fêtes

**Toute la journée projection de films** tournés à Caderousse - salle Paul Marquion

Marché du terroir et artisanal 21 h : concert du Condor - Salle des fêtes

# Dimanche 11 juin

Exposition « Les Gens du Rhône » salle des fêtes

**9 h 30 : défilé dans les rues du village** groupes folkloriques, gardians départ de la salle des fêtes

11 h : messe provençale - À l'église15h30 : cérémonie des Mireilles d'Or salle des fêtes

# RETOUR EN IMAGES



#### 10 janvier : vœux du maire

Plus de 400 Caderoussiens ont participé à la cérémonie des vœux municipaux. Après une vidéo rétrospective sur les actions et réalisations de la municipalité en 2022, le maire, entouré par son équipe municipale et les jeunes élus du CME, a présenté la feuille de route des projets 2023 et souhaité une belle et heureuse année à tous.



#### 24 janvier : préservation de la digue

Le sénateur Jean-Baptiste Blanc a interpellé le ministre de l'Intérieur et le ministre de la transition écologique, lors de la séance de questions orales au Sénat, sur le problème de l'entretien de la digue. L'élu a demandé la dérogation à l'interdiction de l'usage de ces produits phytosanitaires, rappelant que le monument historique était aujourd'hui mis en péril et fragilisé par la pousse des herbes et arbustes qui détruisent les joints des pierres. Cet ouvrage joue un rôle important dans la prévention des inondations.



#### 22 février : réunion avec la Gendarmerie

Réunion de prévention et de concertation entre les services de la mairie, la brigade de Gendarmerie de Châteauneuf-du-Pape et les agriculteurs du village. A l'ordre du jour de ces échanges, les vols de fruits et légumes constatés au printemps 2022 et les pistes d'actions pour éviter que ce vandalisme ne se renouvelle cette année.



## 19 janvier : inauguration Espace France Services

Inauguration de l'Espace France Services en présence du sous-Préfet Bernard Roudil. Ce guichet unique, né de la double volonté de la municipalité et de l'État, a été labellisé en avril 2022. L'EFS est installé dans un bâtiment communal entièrement rénové après cinq mois de travaux. Ce guichet unique accueille également l'agence postale et plusieurs services municipaux. Il permet aux usagers de bénéficier d'un accompagnement et de conseils pour appréhender les subtilités du numérique et la dématérialisation d'un grand nombre de démarches administratives.



#### 5 février : repas des aînés

A l'invitation de la municipalité, plus de 150 aînés se sont retrouvés pour le traditionnel repas de début d'année. Le maire et plusieurs élus ont partagé ce moment de convivialité et de gourmandise animé par l'orchestre Sharm. Tous les résidents de l'EHPAD Jeanne de Baroncelli ont profité, eux aussi, de ce délicieux repas, au sein de leur établissement.



#### 14 février : réunion avec le sous-préfet

Christophe Reynier-Duval a rencontré Bernard Roudil, sous-Préfet de l'arrondissement de Carpentras, pour échanger sur les dossiers et les projets municipaux à enjeux et les demandes d'aides financières déposées auprès des services de l'Etat.





## Mars: médiation animale

Une fois par mois, la Crèche « le Caderoussel » accueille une animation autour de la médiation animale, organisée par une intervenante de l'association « Petits Petons et 4 Pattes » d'Orange. Ce projet pédagogique permet la rencontre entre les enfants et de petits animaux (chiens, oiseaux, hamsters...) qu'ils peuvent nourrir, caresser et soigner. Ces moments de jeux et de découverte permettent aussi de travailler l'éveil des sens, la découverte, la motricité tout en apprenant très tôt à l'enfant le respect de l'animal.



#### Mercredi 22 février : mise à l'honneur du city-stade Bel après-midi d'animations organisé par l'association Arcad et la municipalité. Après plusieurs semaines de rénovation, l'espace sportif et de loisirs, très fréquenté par la jeunesse de Caderousse, est désormais recouvert d'une nouvelle surface synthétique, plus esthétique et plus résistante.



#### Mercredi 8 mars : carnaval à la crèche Les enfants de la crèche "Le Caderoussel" ont eux aussi participé au carnaval. Déquisés, ils ont passé un heureux moment avec l'équipe des animatrices.



#### Samedi 4 mars : carnaval

La mer était le thème choisi cette année par l'association « Cartable et Farandole » pour le grand carnaval organisé en partenariat avec la commune et les membres de la réserve Communale de Sécurité Civile. Petits et grands ont défilé dans les rues de Caderousse, déguisés et grimés, jusqu'à la caserne des sapeurs-pompiers où Carmentran a été brûlé, après un jugement préparé par les enfants du CM2 de l'école.

# VIE MUNICIPALE

# INSCRIVEZ-VOUS AUX ATELIERS MEMOIRE

L'association ASEPT s'engage dans une démarche active de prévention auprès des jeunes retraités de 60 ans et plus en organisant dix ateliers sur le thème « Gymnastique cérébrale, travailler sa mémoire tout en prenant plaisir ».

Cette action est conduite auprès de tous par l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires. Elle permet de tonifier la mémoire dans le cadre d'ateliers gratuits où sont partagés différents exercices sur l'attention, la concentration, la logique, la perception et le langage.

#### Pourquoi tonifier votre mémoire?

- Pour comprendre le fonctionnement de la mémoire et les stratégies de mémorisation
- Pour **entretenir** optimiser et stimuler ses capacités cérébrales
- Pour s'**enrichir**, se divertir et échanger avec les autres
- Pour prendre conscience des facteurs biologiques susceptibles d'optimiser l'efficacité de la mémoire ou au contraire de l'entraver

Présence de 8 participants minimum pour le maintien des ateliers. Inscriptions : ccas@caderousse.fr ou à l'espace France services.

Séances les jeudis 4, 11 et 25 mai, les 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 juin, les 6 et 13 juillet 2023 - de 10h à 11h30. Salle Paul Marquion (place Alexandre Blanc)

# **ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Depuis le 20 mars, l'extinction de l'éclairage public est **étendue aux zones suivantes** :

Route de Châteauneuf-du-Pape, RD 17, Quartier La Perrand, Les Islons, Route des Cabanes, Route de Panier, Route des Cabannelles, Passage du Brotteaux, Avenue René Cassin, La Piboulette

#### Extinction de l'éclairage public :

- dimanche, lundi, mardi, mercredi et jeudi de 23 h à 5 h
- vendredi et samedi à partir de 00 h. (Pour ces deux jours, l'éclairage n'est pas réactivé le lendemain matin)

# LA CCPRO DEVIENT POP

La Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange a changé de nom au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle s'appelle désormais P.O.P. pour Pays d'Orange en Provence et ce afin de renforcer son attractivité sur le territoire et lui donner une identité plus forte.

# **DON DU SANG**

Chaque jour, 10 000 personnes font un don du sang, de plasma ou de plaquettes. Pourquoi pas vous ?

Vous avez entre 18 et 70 ans révolus ? Vous avez probablement un grand pouvoir, celui de sauver des vies en donnant votre sang!

Après plusieurs années contrariées par la crise sanitaire, l'association pour le don du sang bénévole de Caderousse, en partenariat avec l'Etablissement Français du Sang, relance ses collectes de sang.

La première de l'année a été organisée le 23 mars dernier, deux autres sont programmées cette année :

les 20 juin et 21 septembre, de 15 h à 19 h 30 à la salle des fêtes.

Les bénévoles de l'association se sont retrouvés en assemblée générale le 22 mars, en présence de Hervé Questa, président de l'Union Départementale fédérée des Associations pour le Don de sang bénévole de Vaucluse, Guy Gras, responsable de secteur et de Christophe Reynier-Duval.

# A l'ordre du jour de cette réunion annuelle :

- La liste des prochains évènements
- auxquels participeront les membres de l'association notamment le 55 congrès départemental du don du sang bénévole de Vaucluse.
- Le renouvellement des membres sortants du conseil d'administration ; le bureau reste inchangé : Sylvie Borel : présidente ; Martine Fenoll, secrétaire ; Laure Huguet, trésorière.





# **FERME TITIN:**FOCUS SUR UN LIEU CHER AUX CADEROUSSIENS



## Un peu d'histoire...

Anciennement, l'accès à l'île de la Piboulette n'était possible qu'en prenant le bac. Sur l'île, une ferme appelée « le Picard » abritait une personne qui avait pour fonction de passeur et de garde-chasse.

Dans les années 1970 ont débuté les travaux d'aménagement du Rhône, réalisés par la CNR. Toutes les maisons qui se trouvaient sur l'île ont alors été ensevelies. La ferme du Picard, quant à elle, fût préservée. D'ailleurs, le personnel de la CNR s'y réunissait pour passer des moments de détente.

Un habitant du village, appelé Titin, ayant pour fonction de garde, entretenait la ferme et s'occupait du potager. C'est à partir de là que la bâtisse fût rebaptisée « La ferme de Titin ».

A la fin des années 1990, suite au décès de Titin, la maison n'étant plus surveillée, la CNR a alors envisagé de la démolir pour éviter qu'elle ne soit squattée.

La municipalité de l'époque, afin de garder ce patrimoine historique sur l'île de la Piboulette, a proposé à la CNR une location, avec une convention de mise à disposition à la société de chasse qui s'engageait à entretenir le site et les terres attenantes.



## Renouvellement de la concession

Depuis, la commune de Caderousse disposait d'un droit d'occupation temporaire du domaine concédé de la CNR, sur un terrain d'une superficie totale de 185 000 m², pour un bail de 9 ans avec une redevance de 5 000 €.

Cette convention octroyait un droit d'occupation de la commune jusqu'au 31 décembre 2023.

Afin de pouvoir continuer à disposer de ce lieu de façon privilégiée, la commune de Caderousse a travaillé avec la CNR, concessionnaire du Rhône pour son aménagement et l'exploitation des aménagements réalisés.

La concession CNR, datant du 16 juin 1934, a récemment été renouvelée par la loi Aménagement du Rhône adoptée au Parlement le 17 février 2022.

Dans cette logique et pour donner suite à ce renouvellement, la CNR a pu concrétiser une volonté marquante dans sa gestion et sa façon de valoriser son domaine concédé, notamment dans les 22 zones industrialo-portuaires dépendantes du Port de Lyon.

Pour conserver l'usage de ce lieu, un nouveau type de convention a donc été mûri par la commune : une convention de superposition d'affectations sur le domaine public concédé à la CNR au profit de la commune. Cette convention assure au village un droit d'occupation du site jusqu'au 31/12/2041 à titre gratuit.

Cette convention est accordée pour l'affectation supplémentaire suivante : « espace de loisirs ». Agriculteurs, chasseurs, familles et associations pourront donc continuer à profiter de ce lieu calme et naturel.

# AMÉNAGEMENTS URBAINS

# **RÉNOVATION DES COURTS DE TENNIS**

La commune de Caderousse dispose de quatre courts de tennis extérieurs. Construits voilà plus de 20 ans, ils sont très fréquentés par les membres du tennis Club, association affiliée à la Fédération française de tennis qui dénombre une centaine de licenciés.

Ces équipements n'ont jamais été rénovés et ils présentent aujourd'hui des signes de vieillissement avérés (trous, fissures...), susceptibles de mettre en danger les pratiquants.

La municipalité a donc décidé de procéder à des travaux de rénovation importants afin de permettre aux amateurs et joueurs de tennis de pouvoir continuer à pratiquer leur sport et leur loisir dans de bonnes conditions.

Un diagnostic technique a entériné la nécessité de réaliser ces aménagements, confiés aux entreprises Laquet et Eiffage.

Ils consistent à :

- la **rénovation de deux courts** de tennis en enrobé résine (reprise intégrale)
- la **remise en état de deux courts** de tennis en enrobé résine (nettoyage)
- au remplacement de la clôture et des filets de deux des courts



Le S.E.V., Syndicat d'Energie Vauclusien procédera à la modernisation de l'éclairage public des courts

# Travaux d'avril à début juin



Le coût estimatif de l'opération est de 16 844 € HT pour la remise en état de 2 courts et 89 444 € HT pour la rénovation de 2 courts.

Le plan de financement estimé est le suivant :

- Coût des travaux : 106 288 € HT
- Subvention Fédération Française Tennis : 10628 € HT
- Participation club de tennis : 6000 € HT
- Subvention régionale « nos communes d'abord »: 57 774 € HT
- Autofinancement communal: 31 886 € HT



# SÉCURISATION DES ABORDS DU VILLAGE

Différents travaux ont été réalisés par la municipalité pour sécuriser les déplacements et réduire la vitesse des automobilistes.





Désormais davantage matérialisé, le giratoire de la porte Léon Roche oblige les automobilistes à réduire leur vitesse et sécurise les déplacements à l'entrée du village, à proximité de la pharmacie, de la boulangerie et du stand des fruits et légumes du samedi. Franchissable pour les camions de desserte locale et les services de secours, il ne constitue donc pas un obstacle.





Installation de 2 ralentisseurs aux abords de l'école et de la plaine sportive.

# PARTICIPEZ AU SCHÉMA VÉLO

Le pays d'Orange en Provence prend le virage des mobilités douces!

Face aux enjeux économiques, sanitaires et écologiques liés à la mobilité, le Pays d'Orange en Provence (ex CCPRO) lance son schéma directeur cycle. L'objectif est de définir, puis de lever les freins à l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens : domicile-travail, commerces, services publics, écoles...

La rédaction du schéma va mettre en avant les points forts et points faibles du territoire en termes de pistes cyclables, aménagements, stationnements sécurisés ... Augmenter le nombre d'usagers des modes de déplacements doux en toute sécurité. De cette réflexion découlera un programme de travaux et d'aménagements à réaliser à court, moyen et long terme, au sein des communes mais également pour connecter les communes entre elles.

Dans le cadre de ce projet, une grande consultation est lancée sur l'ensemble des communes membres du Pays d'Orange en Provence pour recueillir l'avis des habitants concernant les infrastructures existantes, le ressenti et les pistes d'amélioration.

# Deux manières de donner son avis sont proposées :

- Un questionnaire papier disponible à l'accueil de la mairie et à l'Espace France Services
- Un questionnaire à remplir en ligne disponible sur la page : www.caderousse.fr



# CITOYENNETÉ

# LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS EN ACTION

Depuis leur élection et leur installation officielle, le 20 novembre dernier, les huit élus du conseil municipal des enfants siègent, travaillent sur leurs projets en commissions, participent à différents évènements et sorties et s'impliquent dans la vie communale et associative.

- ➤ Le 7 décembre, la délégation s'est déplacée à Loriol (26) dans les *locaux d'API*, pour une visite guidée de la cuisine centrale du prestataire de la cantine scolaire. Une sortie qui a permis aux jeunes élus de découvrir comment sont élaborés les repas, le matériel, les équipements culinaires et les normes d'hygiène qui encadrent la préparation des déjeuners.
- > Rencontre et réunion avec Aurore Amourdedieu, responsable des services techniques qui a apporté son expertise sur la faisabilité technique de certains projets sur lesquels les élus du CME travaillent.
- ➤ Le CME a bien avancé sur la *création des affiches* sur le thème de la propreté dans le village. L'équipe peaufine les illustrations et les slogans de la campagne de communication. Elles seront prochainement affichées dans le village.
- ➤ Participation du CME aux *vœux de la municipalité* : une présence remarquée et félicitée par le maire et son équipe, sensibles à l'engagement citoyen des jeunes élus.
- ➤ Dans le projet d'**aménagement de la cour**, le choix du panneau de basket a été validé.
- ➤ Le CME a lancé *l'opération « Echange de jouets »,* en décembre dernier. L'idée simple, mais efficace, a permis de mettre à disposition du public de grosses boîtes pour récupérer de nombreux jouets. Ces derniers ont été par la suite échangés lors des festivités de Noël et ont fait la joie de nombreux enfants. Les jouets restants ont été donnés à la Croix Rouge.
- ➤ Les jeunes élus ont choisi de symboliser les actions du CME promotion 2022-2023 avec la *plantation prochaine d'un Paulownia* dans la cour de l'école.
- ➤ Les élus participeront au prochain *comité de restauration* programmé en mai.
- ➤ Pour améliorer la communication avec les élèves de l'école, *un tableau* a été installé sous le préau. Il permet d'informer sur l'avancée des projets du CME.









# DOSSIER: STOP AUX INCIVILITÉS



La civilité désigne les règles de bien vivre ensemble en société ou en collectivité.

Inversement, le non-respect de tout ou partie de ces règles se définit par l'incivilité ou plutôt les incivilités.

Elles sont nombreuses à polluer, détériorer le cadre de vie et coûter cher à la collectivité.

Dégradations du mobilier urbain, dépôts sauvages d'encombrants et d'ordures ménagères, déjections animales, stationnements anarchiques, non-respect de la vitesse, bruits intempestifs...

Comment lutter efficacement contre les incivilités d'une minorité pour préserver le bien vivre-ensemble de tous ?

Afin d'adopter une attitude responsable et vous permettre de faire un usage citoyen de l'espace public, ce numéro détaille un ensemble de conseils et d'informations pratiques afin de continuer à bien vivre ensemble à Caderousse, dans le respect de chacun.

Caderousse, comme de nombreuses autres communes, est confrontée à une recrudescence d'incivilités. Préserver le cadre de vie et l'image du village passe par une prise de conscience collective. Si nous observons tous des règles de savoir-vivre et savoir être au sein de notre foyer, une fois à l'extérieur, la tentation est grande de faire des entorses aux bonnes pratiques domestiques, au détriment du bien commun.

Alors rappelons-nous que dehors, c'est aussi chez nous!

# RESPECTER LES HORAIRES DE COLLECTES DES DÉCHETS

Sortir ses poubelles le bon jour et au bon horaire participe à la préservation du cadre de vie : ce geste évite l'envahissement des trottoirs et réduit les risques de problèmes sanitaires. L'enlèvement des déchets anarchiques, en dehors des créneaux et lieux dédiés est réalisé par les agents communaux ou intercommunaux, au détriment d'autres actions et pour un coût supplémentaire pour la collectivité.

# C'est le POP qui a la compétence pour collecter les ordures ménagères sur la commune.

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) issues de notre activité quotidienne, sont ce qui reste une fois les déchets triés. Elles augmentent régulièrement. Pour les réduire, pas d'autre choix que d'améliorer notre façon de trier en amont.

**Pour rappel** : les ordures ménagères doivent être déposées dans un sac fermé.

La collecte à Caderousse s'effectue dans la nuit du dimanche au lundi, de 21h à 4h. Pensez à sortir vos bacs le dimanche soir avant 19 h.



CROTTE DE CHIEN 2 mois

MÉGOT DE CIGARETTE 2 ans

CHEWING-GUM 5 ans

BOÎTE DE CONSERVE

de 10 à 100 ans

**BOUTEILLE PLASTIQUE** 

de 100 à 1000 ans

**CANETTE EN ALUMINIUM** 

de 200 à 500 ans

SAC PLASTIQUE 1000 ans

POLYSTYRÈNE 1000 ans

VERRE 4000 ans



## Le couvercle de votre poubelle vous parle!

#### • Si votre poubelle est ouverte :

c'est que les collecteurs sont bien passés et n'ont rencontré aucun problème.

#### • Si votre poubelle est fermée :

c'est que les collecteurs ne sont pas encore passés ou qu'ils n'ont pas pu vider son intégralité à cause de la présence de déchets indésirables (végétaux, erreurs de tri, déchets sans sac poubelle ...).

# • Si votre poubelle est couchée :

c'est en prévision de fortes rafales de vents à venir dans la journée!

Pour tout problème avec la collecte de vos déchets : contact@ccpro.fr

Pour aider a diminuer la quantité de déchets, la commune a subventionné et distribué aux Caderoussiens demandeurs 33 composteurs en 2021 et 2022.





# DÉPOSER SES ENCOMBRANTS A LA DÉCHÈTERIE

La déchèterie de Caderousse est située route de Châteauneuf-du-Pape. Ouverte aux professionnels et aux particuliers aux horaires suivants :

#### Horaires d'hiver :

du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin Matin : de 7h55 à 11h50 Après-midi : de 14h à 16h45

#### Horaires d'été :

du 1er juillet au 31 août de 6h15 à 13h

#### Tarifs:

- 15€/m³ pour les **professionnels du territoire**
- 30€/m³ pour les professionnels hors territoire qui ont un chantier local.
- Pas d'accès pour les professionnels hors territoire qui n'ont pas de chantier sur le territoire.
- Accès gratuit pour les particuliers (limité à 1m³/jour)

Une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois vous seront demandés Formulaire de demande et détail des pièces nécessaires sur **www. ccpro.fr/\_/ dechetterie** 

Les dépôts sauvages constituent des délits passibles d'une amende de 450 €.



#### Sont interdits à la déchèterie :

- les ordures ménagères
- l'amiante
- les DASRI

(Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux)

• les bouteilles de Gaz

# DEMANDER L'ENLÈVEMENT DE VOS ENCOMBRANTS

Est considéré comme encombrant tout objet, qui, malgré son démontage, ne peut rentrer dans le coffre d'une voiture.

Si les éléments ne tiennent pas dans une voiture « standard », vous pouvez bénéficier gratuitement du service d'enlèvement d'encombrants du POP.

#### Vous devez simplement prendre rendez-vous :

- au 04 90 03 01 50 ou sur www.ccpro.fr et donner la liste des objets à collecter.
- Déposer uniquement les encombrants mentionnés lors de votre inscription.
- La veille au soir du jour fixé, déposer les encombrants sur le domaine public (en dehors des propriétés privées).

**Sont refusés :** les déchets végétaux, les déblais, la terre, les gravats, les épaves de véhicules et pneumatiques, les cartons, les « petits » déchets électriques et électroniques (micro-ondes, TV, four, ...), les déchets anatomiques et infectieux, les déchets provenant des établissements artisanaux, commerciaux et industriels.

# LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES SUR LA COMMUNE

Accessibles 24h sur 24, les points d'apport volontaire (PAV) sont situés partout sur le territoire de Caderousse. Ils vous permettent de vous débarrasser, à tout moment, de différents types déchets : emballages, papiers, verres, textiles...

## Nombre de :

• Colonnes à <b>cartons</b>	4
• Colonnes à <b>verre</b>	4
• Colonnes à <b>emballages</b> 1	2
• Colonnes à <b>papier</b> 1	3
• Colonnes à <b>ordures ménagères</b> 1	3
• Colonnes à <b>textile</b>	3
• Corbeilles <b>urbaines</b>	$\cap$



# Focus sur le dernier World Clean Up Day organisé en septembre 2022.

En une matinée, les 40 personnes mobilisées ont ramassé :

- **Déchets non triables** (paquets cigarettes, cartons vêtements, autres) = 10 sacs de 100 L
- **Déchets triables** (canettes, bouteilles plastiques, emballages) = 800 L (un grand conteneur plein)
- **Encombrants** (pneus, enjoliveurs, barres en métal, pièces d'automobiles, bidons, électroménager, mobilier plastique) = environ 50 kg
- **Verre** = 150l / 70 kg (bières principalement)



Au-delà de la pollution visuelle, c'est extrêmement décourageant et irrespectueux pour les 2 agents intercommunaux qui travaillent quotidiennement pour l'entretien et la propreté du village »

rappelle Christophe Reynier-Duval



# LES NUISANCES SONORES

La qualité de notre environnement sonore joue un rôle essentiel sur notre qualité de vie et sur notre santé. Le respect de la règlementation permet d'éviter les nuisances et les conflits avec ses voisins.

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances : cris, aboiements, musique à volume élevé, travaux de bricolage ou de jardinage...

Ce sont des nuisances qui ont des répercussions prouvées sur notre vie quotidienne.

Elles peuvent être sanctionnées, dès lors qu'elles constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit.

## La réglementation?

« La liberté des uns s'arrête où commence celle des autres ».

Le Code de la Santé Publique mentionne : "Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité".

Adopter les bons comportements !\*

#### • Les activités domestiques

Les activités bruyantes telles que les travaux de bricolage et de jardinage, effectués de manière occasionnelle par les particuliers et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité ne peuvent être effectués à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- Jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- Dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h

## • Les activités professionnelles

Tous les travaux agricoles, travaux publics ou privés, même soumis à une procédure de déclaration ou d'autorisation, réalisés à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, quelle que soit la nature des outils utilisés (industriels ou artisanaux) sont interdits :

- avant 7 h et après 20 h du lundi au samedi
- toute la journée les dimanches et jours fériés.

Exception est faite en cas d'intervention urgente nécessaire au maintien de la sécurité des personnes et des biens et au ramassage des ordures ménagères.

\*Actualisation de l'arrêté préfectoral n° SI 2004-08-04-210-DDASS du 4 août 2004

# BIEN STATIONNER, C'EST AUSSI DU CIVISME!

"Je n'en ai pas pour longtemps", telle est l'excuse avancée pour justifier le fait de stationner en dehors des emplacements dûment matérialisés. Cet acte est à l'origine de nombreux désagréments pour l'ensemble des usagers. La sécurité de tous est même compromise.

Stationner un véhicule c'est l'immobiliser, moteur éteint, sans son conducteur. Le stationnement est interdit sur les trottoirs et sur les passages piétons car il peut représenter un danger pour les piétons, les personnes à mobilité réduite en gênant leur déplacement, impacter l'arrivée des secours en cas de problème (incendie par exemple).

Garez-vous sur des places matérialisées et laissez aux personnes en situation de handicap titulaire d'une carte d'invalidité, les places réservées.

Respecter le code de la route, c'est faire preuve de bon sens et de civisme.

Le stationnement abusif est passible de 135 € d'amende.



# À savoir

Les nuisances olfactives (ordures, fumier, ...) ou visuelles (par exemple la gêne occasionnée par une installation) peuvent aussi constituer un trouble anormal de voisinage.

# **GÉRER NOS ANIMAUX DOMESTIQUES**

L'article L. 211-19-1 du code rural et de la pêche maritime interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. Même gentils, vos animaux domestiques peuvent effrayer un passant ou un enfant. Tenez-les en laisse! Pour leur accorder un moment de liberté recherchez un espace sans habitation et sans promeneur.



## Les déjections animales :

Le plaisir que l'on peut prendre à se promener dans le village dépend pour beaucoup de la propreté des voies, trottoirs, chemins, digue, abords du stade et de l'école. Quoi de plus désagréable de marcher en regardant le sol pour éviter les crottes.

C'est pourquoi plus de 12 distributeurs de sacs pour ramasser les déjections ont été installés à proximité des lieux de vie et de balade.

2 canisites sont également installés en pied de digue pour les animaux. Un geste simple, efficace et gratuit pour garder l'espace public propre et agréable pour tous.

#### La stérilisation des chats, un acte de protection

L'identification des chiens et des chats et la stérilisation des chats sont deux actes vétérinaires encouragés, et même imposés pour l'identification, par la nouvelle loi contre la maltraitance animale adoptée le 1<sup>er</sup> décembre 2021. (C'est une obligation pour les propriétaires).

#### Les chats errants

Afin de réguler le nombre de chats errants dans le village, la commune a signé l'an passé une convention avec l'association « l'Arbre à Chats ». La municipalité est engagée, pour une durée d'un an renouvelable deux fois, à verser à l'association une subvention de 1 000 € afin de soutenir la stérilisation et la castration annuelle de 20 chats. Cette convention permet de capturer les chats errants sans propriétaire pour les recenser, les stériliser et les identifier avant de les libérer sur le lieu de capture s'ils ne sont pas adoptables.

En 4 ans, un couple de chats peut donner naissance à plus de 20 000 chatons.

Abandonner un chat est une nuisance grave.

#### Gérer les aboiements de son chien

L'article R1337-7 du Code de la santé publique prévoit aussi des amendes spécifiques pour les aboiements diurnes.

## ENTRETIEN DES HAIES ET DES BORDURES

Une haie bien taillée offre un environnement harmonieux, sécurise les déplacements des piétons et permet une bonne visibilité des vélos et autres véhicules sur la voie publique. La commune rappelle qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien de ses haies et plantations bordant le domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

#### Les riverains doivent donc :

- **Élaguer ou couper** régulièrement plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, à une hauteur limitée à 2 mètres
- Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les fils conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public)
- Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées par les propriétaires ou exploitants. En cas d'accident survenu à cause du dépassement des plantations en bordure de voie publique, la responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée.

Le maire peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet.

Toutefois, pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux nicheurs pendant la période de reproduction, l'Office français de la biodiversité, recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.





RENCONTRE
AVEC FLORIAN RICOU
CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ
AUX BÂTIMENTS COMMUNAUX,
MAYRES ET FOSSÉS

# Les incivilités se rencontrent aussi en campagne : quels en sont les aspects les plus marquants ?

Florian Ricou: Effectivement, les incivilités se constatent régulièrement en campagne. Lors de la dernière journée de nettoyage de la planète qui s'est déroulée en septembre, plus de 16 km de fossés ont été nettoyés. Ces derniers étaient jonchés de bouteilles en verre, de canettes et d'emballages qui sont des déchets « classiques », mais d'autres plus volumineux ont aussi été ramassés en nombre. 50 kg de pneus, enjoliveurs, barres en métal, pièces automobiles, électroménager, mobiliers en plastique ont été récoltés en une seule matinée.

Au-delà de la pollution visuelle que représentent ces déchets, ils constituent un enjeu important de sécurité et de salubrité publiques.

# Caderousse est elle victime de dépôts sauvages ?

F.R.: Malheureusement oui. Rares sont les mois de l'année sans que la police municipale ne soit sollicitée par un riverain ou un propriétaire pour venir constater la présence d'encombrants sur une parcelle de terrain. Ces dépôts sauvages sont illégaux et en cas d'identification de leur auteur une contravention est appliquée. Plus préoccupant pour les citoyens, ces dépôts constituent des obstacles et des dangers notamment en aggravant le risque d'inondation. Avec la montée des eaux, les dépôts (gravats, ferrailles, bois, ...) entreposés vont divaguer dans la nature, parcourant plusieurs centaines de mètres, sans maîtrise aucune et pourront boucher des mayres et fossés. Les tampons alors créés empêcheront le bon écoulement des eaux, pourront blesser des personnes des animaux, ou porter atteinte à des biens mobiliers (voitures, murs de clôture).

# Vous évoquez les mayres et fossés, pourriez-vous nous apporter des précisions sur ce qu'ils recouvrent et leur mode de gestion ?

**F.R.**: Les mayres et fossés ont pour fonction d'assurer l'écoulement des eaux pluviales, et de répartir les eaux afin de maintenir l'écosystème.

A Caderousse plusieurs acteurs interviennent dans la gestion des mayres et fossés : l'intercommunalité dans le cadre du transfert de la compétence voirie, le Maire au titre de son pouvoir de police, et l'ASCO qui est l'association syndicale de propriétaires fonciers constituée afin d'effectuer des travaux spécifiques d'amélioration ou d'entretien intéressant l'ensemble des propriétaires.

Ces travaux consistent plus précisément en des actions de curage, de faucardage, d'élargissements ou de rectifications partiels des mayres et canaux expressément listés dans les statuts. Les fossés non expressément listés et non privés sont sous la responsabilité de l'intercommunalité. L'objectif commun de chacune des acteurs est de pouvoir assurer le bon écoulement des eaux.

Par ailleurs il en va de la responsabilité individuelle des propriétaires de s'assurer du débroussaillage mécanique ou manuel des fossés, de l'enlèvement de déchets, de l'élagage de branches dangereuses ou gênantes qui pourraient impacter le fonctionnement normal du fossé. Les riverains peuvent à défaut être tenus pour responsables des obstructions qui limiteraient le débit naturel.

# Signification des mots mayre et roubine

- maire ou mayre, en provençal "mère" : canal principal, un fossé d'écoulement auquel viennent aboutir plusieurs autres fossés.
- **roubine** petit canal d'assainissement ou destiné à l'irrigation.

Mayre et roubine ont un rôle important pour l'écoulement des eaux lors des grosses pluies ou en période de crue.

# COMMERCES / VIE ÉCONOMIQUE

# CAMILLE: MESDAMES L'INSTITUT



#### A l'écoute de ses clients

Ne vous fiez pas à sa jeunesse, Camille a déjà une belle expérience professionnelle au service de la beauté.

Après sa réussite au CAP et au brevet professionnel, passé en alternance dans un magasin Yves Rocher à Orange, la jeune caderoussienne a choisi, en 2017, de s'installer dans son village natal. « C'était évident pour moi d'ouvrir mon institut ici, où vit encore toute ma famille et où j'ai grandi ». Elle a alors vingt ans. « Je n'ai pas trop réfléchi à l'époque, j'ai juste saisi l'opportunité du départ en reconversion professionnelle de la gérante d'un institut où j'avais fait plusieurs stages ».

Désormais installée à son compte, Camille souhaite ensuite devenir propriétaire. En plein Covid, elle achète et s'installe dans un nouveau bien, rue des Courtines. « Aujourd'hui, je suis chez moi. Je viens de terminer des travaux pour conforter l'accueil de mes clients et aménager ma salle de soins avec de nouveaux meubles adaptés » confie la jeune femme.

Bien situé, avec un parking gratuit en face, « Mesdames l'INSTITUT » est un espace d'une superficie de 50 m² avec une cabine. « Mon projet est de m'agrandir en 2024 avec la création d'une deuxième cabine ».

#### Un clin d'oeil à ses grands-mères

Son joli minois, son empathie naturelle, sa grande écoute et la qualité de ses prestations en font une professionnelle déjà très appréciée par sa clientèle.

« J'ai toujours souhaité travailler dans le commerce et j'aime beaucoup le contact humain. L'esthétique est une activité qui me permet de prendre soin de mes clients mais aussi de les écouter. C'est pour elles, et pour eux, un moment privilégié où ils se détendent et se confient ». Un moment d'intimité autour de toute une gamme de prestations traditionnelles : épilations, soins du corps et du visage, beauté des mains et des pieds... Elle l'avoue : « cet institut, c'est un peu mon bébé. J'ai choisi le nom de « Mesdames l'INSTITUT » en honneur mes grands-mères qui m'inspirent, me guident et sont très présentes dans ma vie ».

Camille n'a aucun regret, bien au contraire. Le bouche à oreille et la satisfaction de sa clientèle, de Caderousse mais aussi des communes environnantes, la confortent sans son choix. « Les soins en institut sont souvent un luxe que certaines personnes ne peuvent malheureusement pas se permettre. Ils restent toutefois des moments de détente et de bien-être où l'on prend du temps pour s'occuper de soi ». Alors, laissez-vous tenter!

Mesdames l'INSTITUT 2 bis rue des Courtines 04 13 07 82 60



# Marché hebdomadaire **SYLVIE KACZOR:** LA PETITE BOUTIQUE DES MARCHÉS

Sylvie Kaczor est une fidèle du marché du mardi matin\*. L'ancienne habitante de Caderousse a eu grand plaisir à revenir dans son village, il y a deux ans, pour installer son étal de vêtements, sous les platanes.

Sylvie Kaczor connaît bien les règles du métier pour avoir commencé à faire les marchés à son adolescence. « J'ai toujours aimé le contact humain. Les marchés de village offrent une proximité et de vrais moments d'échanges. Loin des contraintes du commerce traditionnel, ils m'apportent une totale liberté. Je suis une indépendante heureuse » reconnaît la jeune femme.

# LUDIVINE FOURMENT ET ALEXANDRE VIDAL : CHEZ ALEXANDRE



Le commerce de proximité est dans les gènes d'Alexandre Vidal, charcutier-boucher et de son épouse, Ludivine Fourment. Depuis 2020, ils vous accueillent « Chez Alexandre »

Ce sont des passionnés de la qualité et du travail bien fait, chacun dans sa partie.

Diplômée en hôtellerie, Ludivine assure le côté traiteur. Les vitrines de la boutique révèlent des plats traditionnels, cassoulet, couscous, choucroute... Tout peut être acheté sur place, préparé sur commande ou emporté. La jeune femme cuisine aussi pour des buffets, des réceptions et pour tout autre évènement festif (baptêmes, mariages, repas d'entreprise...).

Alexandre Vidal a commencé son apprentissage en boucherie-charcuterie à 15 ans, à Caderousse. « J'ai travaillé quelques années après en tant que salarié dans d'autres commerces. Quand mon maître d'apprentissage est parti à la retraite, j'ai saisi l'opportunité de revenir à Caderousse et de reprendre son activité à mon compte, avec Ludivine ».

## **Tradition et qualité**

Le commerçant a son métier chevillé au corps. Il assure un service de proximité et propose du « préparé maison ». « Je fais toutes mes charcuteries, coppa, pancetta, saucisson, boudins, caillettes, fromage de tête... ». Mais le produit phare dont il est le plus fier, c'est son jambon blanc, qu'il cuisine avec passion et dans le respect de la tradition. « A l'ancienne, comme on en fait de moins en moins aujourd'hui ». Faire perdurer la qualité et l'authenticité du goût, c'est aussi ce que l'on retrouve avec sa viande. « Je me sers auprès de distributeurs qui m'assurent un délicieux agneau des Alpilles et du bœuf label rouge, une traçabilité, une sécurité sanitaire et une qualité des produits. Le top du top ».

Le couple vit à Orange. Il jongle entre une vie de famille avec leur petit garçon de 3 ans et une présence dans leur commerce, ouvert du mardi au dimanche, qui débute très tôt le matin. « La veille, avec notre apprenti, Manuel Barnola, un jeune Caderoussien, nous cuisinons les plats et préparons nos viandes dans notre laboratoire, derrière la boutique, qui passent ensuite en cellule de refroidissement. Bien avant l'ouverture de la boutique, à 8 heures, nous finissons les préparatifs et installons nos étals ».

Pour Ludivine et Alexandre, travailler à Caderousse leur permet de satisfaire une large clientèle locale, mais aussi des communes périphériques, Orange, Roquemaure, Châteauneuf ... « Nos clients apprécient aussi de venir à Caderousse pour la diversité des commerces, la facilité de se garer à proximité du centre et le plaisir de boire un café sous les platanes ».

Chez Alexandre 11 Avenue Jean Jaurès 04 90 51 90 21

#### Des créateurs exclusifs

Sur les portants, des dizaines de cintres où sont accrochés pantalons, robes, pulls, tee-shirts, gilets, shorts, caracos... un foisonnement de couleurs, de formes, de tissus. « Mes collections proviennent à 80 % de créateurs français et étrangers, à St Tropez, Marseille, en Italie, en Pologne et en Inde, auprès de qui je compose mes collections, uniques et renouvelées à chaque saison. A moi de bien choisir des produits abordables et à la mode qui seront vendus à des prix raisonnables. Pour cela, j'achète auprès d'eux en grosse quantité, la condition pour avoir l'exclusivité et un premier choix ». Fashionista jusqu'au bout des ongles, Sylvie Kaczor complète son étal de sacs et de bijoux fantaisie, notamment d'une créatrice anglaise.

On retrouve aussi Sylvie Kaczor sur les marchés de Noël et ceux organisés dans les campings régionaux pendant la saison estivale. « La clientèle y diffère un peu mais j'y retrouve le même plaisir ». Elle complète son activité non sédentaire par un poste de prothésiste-dentaire dans le laboratoire de son mari mais avoue : « la mode reste ma passion ».

<sup>\*</sup> Présente à Camaret le mercredi, à Nyons le jeudi et à Sainte Cécile le samedi

# **BUDGET**

# BUDGET 2023 RIGOUREUX ET AMBITIEUX

Le budget est un acte administratif essentiel qui traduit, en termes financiers, les recettes et les dépenses de la commune pour l'année à venir.

Les élus ont adopté le budget 2023 lors du conseil municipal du 23 mars 2023.

Malgré un contexte économique difficile, la crise énergétique et la baisse continue des aides de l'Etat, la commune de Caderousse à construit un budget équilibré, rigoureux, ambitieux et responsable : un budget qui garantit la continuité de la qualité des services rendus aux habitants et la poursuite des investissements, sans augmentation des taux d'imposition communaux.

# **Une gestion rigoureuse**

« Nous continuons à être vigilant sur chaque euro dépensé » affirme le maire. « Cette année encore, l'absence de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) nous oblige à multiplier les pistes d'économie et de financement. Malgré cette contrainte et les dépenses supplémentaires, dues notamment à la hausse constante du coût de l'énergie et des matériaux, la bonne gestion municipale nous permet de continuer à réduire les charges tout en continuant à investir pour le développement de la commune et des services à la population ».

## Le prix de l'eau et de l'assainissement évolue à la hausse sur la commune de Caderousse depuis janvier 2023

Les factures d'eau potable et d'assainissement des usagers se composent d'une part délégataire (SUEZ) et d'une part collectivité (POP). Pour faire face aux différents travaux réalisés sur la commune, la POP (anciennement CCPRO) est dans l'obligation d'augmenter sa part.

**Eau potable** : afin de combler le déficit structurel du budget « eau potable » en lien avec les précédentes extensions de réseau, la part de la collectivité a augmenté au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Assainissement**: pour financer les travaux de reprise de la station d'épuration de Caderousse, dont le marché a été attribué pour un montant de 1 749 000 € HT, la part collectivité a augmenté au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Une subvention de 900 000 € a été versée à l'intercommunalité pour soutenir cet investissement.

## **Evolution de vos factures**

depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023

# **Concernant l'eau potable (Suez) :**

facture de 404 € TTC pour 120 m³ d'eau potable contre 250,65 € en janvier 2022 (Saur)

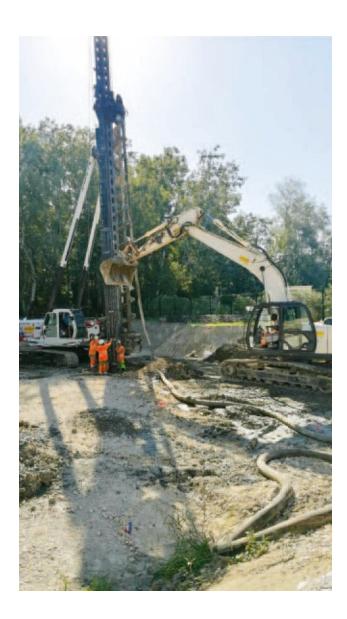
#### Concernant l'assainissement (Suez) :

facture de 254 € TTC pour 120 m³ contre 250,65 € TTC en janvier 2022 (Saur)

# Taux d'imposition stables : 0 % d'augmentation

Christophe Reynier-Duval et l'équipe municipale ont choisi, cette année encore, de ne pas augmenter les bases des taux d'imposition communaux. « C'est un effort financier important pour la commune mais il est essentiel de maîtriser la pression fiscale en direction des Caderoussiens ».

Taxe Foncière Bâtie: 29.96%
Taxe Foncière Non Bâtie: 37.36%



# LE BUDGET EN QUELQUES CHIFFRES...



# Dépenses de fonctionnement

4 131 538 € dont

823 000 €

de charges à caractères générales

132 000 €

de charges d'énergie et d'électricité,

250 000€

de contrats de prestations de services

65 000€

pour fêtes et cérémonies

# Recettes de fonctionnement

- 30 000 € de redevances occupation de domaine
- 145 000 € de redevances périscolaires et enseignement
- 835 000 € d'impôts locaux
- 899 999 € d'attribution de compensation
- 106 000 € de taxes sur les pylones électriques
- 715 000 € de dotation de participation de l'Etat et autres organismes
- 175 000 € de revenus des immeubles louées

# Dépenses d'investissement 1 281 934 € dont

Végétaux pour la route d'Orange, arboretum volet 2, études des travaux pour la Passerelle et l'immeuble au 7 rue Châteauvieux, renouvellement du matériel de l'école (tables et chaises), travaux de peinture à la crèche, aménagement des jardins partagés, tavaux des courts de tennis, entretien des bâtiments communaux



**76 210 €** de contribution au SDIS



165 000€

de subvention aux 40 associations du territoire



20 000 €

de subvention l'opération façade



20 000 €

de subvention au CCAS



# **Cantine scolaire**

Avec tarification sociale :  $0.70 \in 1 \in \text{ou } 2.90 \in \text{selon le Quotient}$  Familial, dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat depuis le  $1^{\text{er}}$  juillet 2021, pour une durée de 3 ans jusqu'à juillet 2024

# **ASSOCIATIONS**

# LES CABANES DE CADEROUSSE

# Un projet éducatif et pédagogique au service des enfants



Carine RICO
Directrice du centre de loisirs associatif
« les Cabanes de Caderousse »

Le centre a été créé en 2009, sous l'impulsion de familles qui souhaitaient que leurs enfants bénéficient d'un espace d'accueil dans leur village et d'une équipe d'élus municipaux à leur écoute. (1).

Les Cabanes de Caderousse est une association à but non lucratif, gérée par un conseil d'administration bénévole et dirigée par une directrice, Carine Rico. Elle organise son temps entre les locaux administratifs qu'elle partage avec l'association "Le Pas" (2), au sein de La Passerelle et les locaux de l'école, qui abritent les activités des enfants.

Depuis quatre ans, Carine Rico porte le projet éducatif et pédagogique du centre, coordonne l'équipe d'animation, suit le recrutement, la gestion financière et administrative et tisse des liens avec les partenaires du centre, les Foyers Ruraux de Vaucluse, la mairie, les parents, les institutionnels, la CAF, la MSA et les associations locales.

#### Un centre pour tous les enfants

Le centre peut accueillir 24 enfants de 3 à 6 ans et 36 enfants de 6 à 12 ans, le mercredi et les vacances scolaires\*. «Les enfants de Caderousse sont prioritaires mais nous accueillons aussi ceux des communes extérieures. Les tarifs sont différents pour les enfants résidant dans le village et les enfants extérieurs.

Pour les jeunes Caderoussiens le tarif se calcule en fonction du quotient familial ».

Carine Rico est entourée dans ses missions par une personne en CDI et deux en CDD.

« Pendant les vacances scolaires, pour proposer une programmation ambitieuse et répondre à l'augmentation des effectifs, notre équipe se renforce par l'embauche de contrats CEE ».



## Des liens privilégiés avec les associations locales

La crise sanitaire a un peu compliqué la vie du centre qui a toutefois pleinement joué son rôle solidaire en accueillant les enfants des professionnels prioritaires. « Aujourd'hui, la vie a repris son cours. Nous avons de nouveaux projets que nous souhaitons développer avec les associations locales. Des liens privilégiés sont déjà tissés avec les clubs de Tennis, de danse, de basket et de foot de Caderousse qui proposent des activités le mercredi. Une convention est mise en place entre ces différentes associations. Les enfants sont accompagnés par les bénévoles le temps de leur déplacement entre le centre et leurs lieux d'activités ».

(1) Les enfants étaient jusqu'en 2009 accueillis au centre de Jonquières (2) Association qui organise des loisirs adaptés

<sup>\*</sup>Le centre est fermé la semaine de Noël et la dernière semaine d'août



#### Projet pédagogique

Le centre n'est pas une garderie.

« Au contraire, notre cœur de métier est de proposer de nombreuses activités, toutes basées autour du partage, de la laïcité, de la solidarité, de la citoyenneté, de la tolérance et de l'entraide. Variées et ludiques, elles sont organisées différemment le mercredi ou pendant les vacances. Nous y associons les parents avec qui nous échangeons régulièrement en leur faisant partager notre projet pédagogique. Nous sommes à leur écoute et très attentifs aux besoins spécifiques des enfants ».

Manuelles, culinaires, culturelles ou sportives, les activités sont adaptées aux saisons et à l'âge des enfants. « L'important est de se faire plaisir autour de moments d'échanges créatifs et pédagogiques ».

Composition du conseil d'administration

Présidente : Julie SEGURA Trésorière : Valérie MORIO Secrétaire : Aurélie DESPLANTES

# Sans hébergement sauf ...

Le centre propose un accueil sans hébergement sauf pendant les vacances d'été : possibilité de nuitées sous tente sur le terrain de l'école, une fois par semaine, pour les enfants de plus de 6 ans.

Des sorties sont aussi programmées pendant les grandes vacances.

Accueil des enfants de 7 h 30 à 9 h Départ entre 17 h et 18 h





PAROLE D'ÉLUE

CHRISTELLE AUBERTIN

ADJOINTE AUX AFFAIRES SCOLAIRES,
À LA JEUNESSE, À LA PETITE ENFANCE
ET À L'ACTION SOCIALE



Notre collaboration avec le centre de loisirs les Cabanes permet de répondre aux attentes de tous. Une belle équipe motivée, avec de beaux projets pour le bonheur des enfants et des parents

# **SPORTS**



# CADEROUSSE TERRE DE JEUX





La commune a été labellisée « Terre de Jeux 2024 » en 2020. Elle s'engage ainsi, en lien avec les associations volontaires et le groupe scolaire Jean Moulin, à organiser des animations et des temps forts orientés pour la promotion des valeurs sportives jusqu'aux jeux Olympiques, organisés à Paris en 2024.

La dynamique sportive municipale est impulsée en lien avec l'Union Sportive de l'Enseignement du 1<sup>er</sup> degré (USEP) du Vaucluse dans le cadre d'objectifs communs :

- La sensibilisation des valeurs de l'Olympisme en mobilisant les outils éducatifs et ludiques mis à disposition
- La découverte des disciplines olympiques et paralympiques aux élèves, en collaboration avec le mouvement sportif, organisation d'ateliers de pratique sportive
- Le partage d'un nouveau regard des plus jeunes sur le handicap en s'appuyant sur la découverte des para sports et en intégrant des rencontres sportives partagées
- L'éveil des jeunes à l'engagement bénévole

Une rencontre pour les élèves de la commune a été programmée dans le cadre de la Semaine Olympique et Paralympique (du 3 au 8 avril 2023), initiée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, ainsi que « Paris 2024 ». Cette semaine annuelle est dédiée à la promotion de la pratique sportive chez les jeunes et à la mobilisation de la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives.



Le label « Terre de Jeux 2024 » a officiellement été remis à Christophe Reynier-Duval, le 19 octobre 2021, par Roland Davau, président départemental du Comité Olympique et Christelle Jablonski-Castanier, vice-présidente du conseil départemental du Vaucluse.



Dans le cadre de la Journée Olympique, une deuxième rencontre accueillera à Caderousse, le 21 juin, les écoles affiliée à l'USEP du département pour une grande fête du sport.

Cette journée, organisée en lien avec les comités sportifs et clubs locaux, permettra de partager des valeurs du sport et des trois piliers de l'olympisme « Bouger, Apprendre et Découvrir ».

Entre 800 et 1 000 élèves des écoles vauclusiennes sont attendus..

## **APPEL À PROJET CULTUREL**

La municipalité organise une grande exposition artistique sur le thème :

« Le sport et ses valeurs ».

Tous les artistes occasionnels, amateurs ou confirmés sont invités à présenter leurs œuvres à la salle des fêtes, les 18 et 19 mai 2024.

L'exposition est ouverte à toutes les techniques d'art visuel : peinture, sculpture, photographie... et laisse place à la créativité de chacun.

Inscriptions et renseignements : culture@caderousse.fr

# TRIBUNES LIBRES

# TRIBUNE DE LA MAJORITÉ

Caderousse se pare peu à peu de ses couleurs du printemps, et vibre au rythme des évènements festifs qui se multiplient dans le village. Avec les beaux jours, reviennent les envies de balades, le goût de la pratique sportive et le désir de faire la fête.

Succèderont à la traditionnelle fête de printemps de début mai, la 3<sup>e</sup> édition du festival de théâtre de rue et la fête du peuple provençal au mois de juin. Les lundis de juillet et août permettront à tous les amateurs de retrouver les Foodtrucks au mur de Gramont. Les soirées des 13 juillet et 14 août mettront la fête à l'honneur.

La journée du 21 juin prochain sera importante pour le village. Si le temps est de la partie, plusieurs centaines d'enfants d'écoles vauclusiennes seront accueillies au niveau de la plaine sportive pour des rencontres et challenges sportifs, dans le cadre du récent partenariat avec l'USEP. Cette journée sera un moment fort pour la défense et la promotion des valeurs sportives que nous nous sommes engagés à mettre en valeur dans le cadre de la labellisation « Terre de jeux 2024 ». A un an des jeux olympiques nous avons à cœur de pouvoir faire vivre le sport dans un esprit de plaisir et de partage. C'est d'ailleurs dans cette logique que la

commune a souhaité poursuivre le partenariat noué avec l'association Siel Bleu pour permettre à nos ainés de pouvoir bénéficier d'une pratique sportive accessible et adaptée, encadrée par des professionnels, tous les lundis matin. Des travaux de réfection et rénovation des 4 courts de tennis offriront aux adhérents du club de tennis de de meilleures conditions de jeu et ouvriront en parallèle la possibilité pour les non-licenciés de venir jouer épisodiquement en s'acquittant d'un forfait. Les cages de football du gymnase, le remplacement des tapis de karaté et du dojo, la modernisation du matériel d'arbitrage pour le club de basket, sont autant d'investissements à destination des associations sportives caderoussiennes que nous réalisons avec plaisir.

Ces instants sportifs et culturels égayent le village et le font vivre. Nous tenions ainsi à remercier sincèrement et chaleureusement toutes les associations et l'ensemble de leurs bénévoles qui participent à leur échelle à ce que ces instants soient toujours de beaux succès et de belles réussites.

Parce que nous sommes également attachés à rendre le village plus accueillant et plus beau, nous insistons dans le dossier de ce bulletin municipal

sur les incivilités en tout genre que nous constatons encore trop régulièrement dans le village.

Des efforts sont encore à fournir pour une minorité de citoyens qui commettent des incivilités et nuisent ainsi au cadre de vie que nous veillons à préserver. La qualité de vie est l'affaire de tous.

Notre désir est de continuer à avoir un village agréable et attractif. Ne nous privons pas des nombreux atouts communaux dont nous sommes si fiers. La vie économique de nos commerçants en dépend.

Nous menons pour cela une politique volontariste en matière d'investissements et de services à destination des Caderoussiens, dans un souci de maitrise des deniers publics. Mais nous ne pouvons œuvrer seuls, et c'est pourquoi il est primordial que chacun puisse à son niveau prendre ses responsabilités et fournir des efforts dans ses gestes et réflexes quotidiens. Pour « qu'être bien à Caderousse » soit une maxime unanimement partagée et reconnue!

## **TRIBUNE DE L'OPPOSITION 1**

## **TRIBUNE DE L'OPPOSITION 2**

Comment arrive t'on 60% de charge du personnel?

Parce qu'il y a un mauvais management du personnel depuis 2020, D'où les arrêts de travail (le covid a bon dos)! Il serait de bon d'inscrire les donneurs d'ordres, dans les formations de management et d'auditer le personnel afin qu'il puisse s'exprimer et dire ce qui ne va pas. Ce poste coûte chaque année plus cher. ! et les agents vont de plus en plus mal !

Manifestez votre désaccord sur les travaux de la rte d'orange

Benat i

# **AGENDA**

# Manifestations et festivités d'avril à octobre 2023

Tous les lundis du 10 juillet au 28 août : soirées food-trucks au mur de Gramont organisées par le comité des fêtes

23 AVRIL	PUCES DES COUTURIÈRES	Salle des fêtes Pierre Cuer
5, 6, 7, 8 MAI	FÊTE FORAINE	Cours Aristide Briand
8 MAI	COMMÉMORATION DU 8 MAI	
14 MAI	COURSE D'ORIENTATION FAMILIALE	Dans le village
25 MAI	PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE "LE SIÈGE DE CADEROUSSE" EXPOSITION ET PROJECTION	Salle Paul Marquion
27 MAI	GALA DE DANSE ARCAD	Salle des fêtes Pierre Cuer
3 & 4 JUIN	FESTIVAL THÉÂTRE DE RUE	Place Ancézune / Place de l'Église Mur de Gramont
9, 10 & 11 JUIN	FÊTE DU PEUPLE PROVENÇAL	Rues du village/Salle des fêtes
15 & 16 JUIN	ARCAD EN SCÈNE	Foyer Ernest Capdeville
21 JUIN	FÊTE DE LA MUSIQUE AVEC LES MEN HERE	Cour du boulodrome
23 JUIN	FÊTE DE L'ÉCOLE	Cour de l'école
24 JUIN	FEU DE LA SAINT-JEAN	Cours Aristide Briand
1 <sup>ER</sup> JUILLET	BANQUET USC	Mur de Gramont
7 JUILLET	LOTO D'ÉTÉ DE PARLAREN	Salle des fêtes Pierre Cuer
13 JUILLET	BAL ET PIQUE-NIQUE RÉPUBLICAIN	Cours Aristide Briand
15 JUILLET	SOIRÉE ELECTRODAY	Cours Aristide Briand
14 AOÛT	BAL	Place Jean Jaurès
2 SEPTEMBRE	JOURNÉE DES ASSOCIATIONS	Boulodrome Taurelle
16 SEPTEMBRE	WORLD CLEAN UP DAY	Rendez-vous services techniques
16 & 17 SEPTEMBRE	JOURNÉES DU PATRIMOINE	Salle Paul Marquion Bastide la Buissière
29, 30 SEPT 1 <sup>ER</sup> OCTOBRE	FÊTE VOTIVE	Cours Aristide Briand

# 3 Fraise CADEROUSSE

3 4 J U I N 2 0 2 3

